

## Petit pas numéro 26

Corrigez les erreurs dans la phrase suivante.

26. La Loi sur la protection des renseignements personnelles et la Loi sur l'accès à l'information, garantit aux individus la protection des renseignements personnels les touchants ainsi que l'accès à ses renseignements.

### CORRECTION

\* Afin de maximiser les bienfaits de votre entraînement, prenez le temps de lire chaque explication donnée.

La Loi sur la protection des renseignements **personnelles** et la Loi sur l'accès à l'information, **garantit** aux individus la protection des renseignements personnels les **touchants** ainsi que l'accès à **ses** renseignements.

Erreur corrigée	Explications
des renseignements <b>personnels</b>	<i>Personnelles</i> est un adjectif qui nous dit comment sont les renseignements. <i>Renseignements</i> est un nom masculin pluriel, donc l'adjectif qui le qualifie doit lui aussi être masculin pluriel. → <b>personnels</b>
l'information <b>garantissent</b>	<u>On ne peut pas séparer un verbe de son sujet par une seule virgule.</u> En mettant une virgule après <i>information</i> , on sépare le verbe ( <i>garantissent</i> ) de son sujet (la Loi sur la protection... et la Loi sur l'accès...). Pensez-y bien! C'est comme si vous écriviez : Elles, <i>garantissent</i> . Il faut donc enlever cette virgule.
l'information <b>garantissent</b>	Il faut accorder le verbe correctement avec son sujet en posant la question <i>Qui est-ce qui + le verbe</i> . « Qui est-ce qui <i>garantit</i> ? » → <b>La Loi sur la protection des... ET la Loi sur l'accès...</b> On peut remplacer le sujet, qui est féminin pluriel, par le pronom personnel <i>Elles</i> . Ainsi, on écrira <b>garantissent</b> .
personnels les <b>touchant</b>	Attention de ne pas confondre le participe présent (verbe <i>toucher</i> - en <i>touchant</i> ) avec l'adjectif (un homme <i>touchant</i> , des histoires <i>touchantes</i> ). Contrairement à l'adjectif, le participe présent est invariable! Truc : Faites l'exercice de changer le nom qui précède <i>touchant</i> (renseignements) par un nom féminin. Aurions-nous écrit : des <u>informations</u> personnelles les <u>touchantes</u> ? NON! Si le mot ne prend pas la marque du féminin, alors il ne prend pas plus la marque du pluriel... Ce truc nous permet donc de voir qu'il s'agit bien du participe présent et non de l'adjectif.
l'accès à <b>ces</b> renseignements.	On fait référence, ici, aux renseignements personnels dont on vient de parler (à ceux-là). On utilise donc le déterminant (adjectif) <u>démonstratif</u> ( <i>ces renseignements-là</i> ).